



Procédure de candidature pour l'année 2024/2025

https://www.rennes.archi.fr/?page_id=32820&preview=true

Candidats à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP)

Public concerné par la VEEPAP :

- Les ressortissants français titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France ou en cours de préparation de ce diplôme, titulaires du baccalauréat
- Les ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen (Union européenne + Islande + Liechtenstein + Norvège) ou de la Confédération suisse, titulaires ou préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, en France ou dans leur pays d'origine.
- Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **TITULAIRES d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France, au moment de la clôture de l'acte de candidature.**
- Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **déjà TITULAIRES du bac obtenu dans un lycée français à l'étranger (en 2022 ou antérieur).**

ATTENTION, vous ne pouvez pas faire acte de candidature dans le cadre de l'admission VEEPAP, si vous êtes dans un ou dans les cas ci-dessous :

- Vous avez obtenu votre baccalauréat en 2023 ou allez l'obtenir en 2024,
- Vous êtes un candidat extra-communautaire non titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France au moment de la clôture de l'acte de candidature.

Procédure :

Le dossier est à télécharger sur notre site et devra être retourné entre le 15/01/2024 et le 09/02/2024, via Taïga uniquement.

Le paiement de 37 € (frais de dossier) se fera en ligne via l'outil Taïga (Cf. procédure détaillée dans dossier téléchargeable). Ces frais ne sont pas remboursables. Ils sont par contre gratuits pour les candidats boursiers et sur présentation nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire 2023-2024).

Une première étude des demandes de pré-inscription repose sur l'examen des dossiers scolaires et de la lettre de motivation par une commission ad hoc.

La commission demandera aux candidats sélectionnés de participer, devant un jury, à un entretien à l'ENSAB les 6 et 7 mai 2024. Les réponses aux candidatures seront envoyées par courrier postal.

Les dossiers parvenus hors délai, incomplets ou avec une lettre de motivation non manuscrite ne seront pas étudiés.

Quelques conseils avant de débiter la création de votre dossier en ligne sur Taïga :

Le paiement PAYBOX est en ligne sur Taïga : réalisez le paiement quand cela est requis (sauf boursier) **si et seulement si votre dossier est complet** (toutes les rubriques préalablement renseignées correctement). Si vous payez et que votre dossier n'est pas complet il ne sera plus possible de revenir en arrière pour le modifier ou compléter. **Il faut donc effectuer le paiement en ligne à condition que toutes les rubriques de votre dossier soient correctement renseignées et toutes les pièces requises télé versées. C'est ensuite que vous pourrez envisager le paiement par PAYBOX.**

Cependant, si vous êtes boursier sur critères sociaux du CROUS en 2023/2024 (année en cours), vous ne devez **PAS** payer les 37,00 € de frais de dossier. Mais vous devez fournir la copie intégrale de la notification de bourse que vous avez reçue de votre CROUS.

Dans tous les cas, les 37,00 € de frais de traitement de votre candidature que vous avez payé reste acquis à l'ENSA Bretagne, quand bien même vous n'avez pas été admis.

Un numéro est attribué au dossier, il sera indispensable pour continuer la candidature en ligne via l'onglet "n° de dossier" : **le noter précieusement afin d'éviter les dossiers en doublon.**

Au moment du télé versement de chaque pièce justificative requise, vous devez **cliquer** sur le bouton ENVOYER. Cette action permettra d'enregistrer chaque pièce (chargement de la pièce).

Pièces requises :

Vous devez télé verser toutes les pièces requises en fonction de votre situation. Si vous manquez de verser une pièce, votre dossier ne sera pas traité.

N° Pièce	Pièces requises	Poids/Taïga	Vous devez donner un titre à la PJ, de la manière suivante : Titre.Nom.Prenom
Attention : ces recommandations ont pour but de faciliter l'examen de votre candidature. Prenez garde à ce que les pièces déposées soient de bonne qualité graphique, complète et non rognée.			
1	Formulaire de candidature	Le poids de chaque pièce déposée en ligne sur Taïga ne doit pas dépasser 50 M0	Formulaire.Nom.Prenom
2	Pièce d'identité (passeport, CNI, titre de séjour...)		ID.Nom.Prenom
3	CV à jour		CV.Nom.Prenom
4	Lettre de motivation		LM.Nom.Prenom
5	Copie diplôme de baccalauréat ou équivalent		BAC.Nom.Prenom
6	Relevé de notes du baccalauréat		REL.BAC.Nom.Prenom
7	Copie diplômes ou titres supérieurs obtenus (avec descriptif des programmes suivis et relevés de notes)		Dip.Sup.Nom.Prenom
8	Justificatifs expériences professionnelles (si vous avez)		Pro.Nom.Prenom

9	Justificatifs acquis personnels (si vous avez)		Acquis.Nom.Prenom
10	Notification de bourse complète de l'année en cours (le cas échéant)		CROUS.Nom.Prenom
11	Portfolio (travaux personnels de 20 pages maximum, format A4, mettant en avant les productions plastiques, dont le dessin. Chaque élément présenté sera accompagné d'un titre et de quelques lignes explicitant la démarche.)		Portfolio.Nom.Prenom
12	Photo	<300KO	Photo.Nom.Prenom

Si les pièces requises dont vous êtes en possession sont rédigées dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez les faire traduire par un traducteur assermenté (voir avec le service consulaire).

Validation de la demande : il n'y a pas de bouton validé qui confirme que votre demande est bien prise en compte sur Taïga.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Si votre dossier est incomplet ou non conforme, aucun rappel ne vous sera adressé.

Calendrier dates clefs :

- **Vendredi 09 février 2024** : Date limite pour créer un dossier de candidature et déposer votre dossier complet et conforme.
- **Courant mars 2024** : Examen de votre demande en commission.
- **Début avril** : Convocations aux entretiens, si la candidature est retenue.
- **6 et 7 mai 2024** : Entretiens admission.
- **Courant juin 2024** : Réponse de la commission uniquement par mail.

Inscription Administrative courant de l'été 2024 (candidats admis et confirmés, sous réserve de produire toutes les pièces requises)

Date de la rentrée : mi-septembre 2024

Montant des droits pour l'année 2023/2024 (à titre indicatif) :

- droits d'inscription en 1er cycle valant grade de Licence : 373 €
- droits d'inscription en 2e cycle valant grade de Master : 512 €
- droits d'inscription en HMONP : 630 €
- contribution vie étudiante de campus : 100 €

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient de :

- l'exonération des droits d'inscription universitaires
- l'exonération de la CVEC
- la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant CROUS

Contact : admissions@rennes.archi.fr